

# MINUTE CARTE GRISE

[www.minute-cartegrise.com](http://www.minute-cartegrise.com)

## DOCUMENTS À FOURNIR POUR UNE DEMANDE DE CARTE GRISE POUR UN VÉHICULE D'OCCASION

- L'ORIGINAL DE LA CARTE GRISE + PHOTOCOPIE OBLIGATOIRE**  
Conservez le coupon détachable pour pouvoir circuler.
- L'ORIGINAL DE LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'IMMATRICULATION D'UN VÉHICULE (CERFA13750\*05) REMPLI ET SIGNÉ**  
Ce document est OBLIGATOIRE pour n'importe quelle demande de carte grise
- ORIGINAL DE LA DÉCLARATION DE CESSION D'UN VÉHICULE REMPLI ET SIGNÉ PAR LE VENDEUR ET L'ACQUÉREUR**
- L'ORIGINAL DU MANDAT D'IMMATRICULATION REMPLI ET SIGNÉ NOUS AUTORISANT À EFFECTUER LES DÉMARCHES DE CARTE GRISE POUR VOUS.**
- PHOTOCOPIE DU CONTRÔLE TECHNIQUE DATANT DE MOINS DE 6 MOIS POUR LES VÉHICULES DE PLUS DE 4 ANS.**  
Votre contrôle technique doit avoir moins de 6 mois le jour de l'établissement de votre nouvelle carte grise dans le système SIV
- PHOTOCOPIE DU JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE MOINS DE 6 MOIS :**
  - Facture d'eau, de gaz ou d'électricité
  - Facture Internet, téléphone fixe ou téléphone portable
  - Avis d'imposition (ou non imposition)
  - Attestation d'assurance logementSi toutes les factures sont au nom de Monsieur ou de Madame, merci de rajouter une copie du Livret de famille pour les personnes mariées.
- PHOTOCOPIE D'UNE PIÈCE D'IDENTITÉ DU DEMANDEUR :**
  - Permis de conduire,
  - Recto/verso de la carte d'identité,
  - Passeport (en cours de validité) français ou étranger,
  - Titre de séjour (en cours de validité).
- COPIE DE L'ATTESTATION D'ASSURANCE**  
Il est désormais obligatoire de nous fournir une attestation d'assurance du véhicule concerné
- COPIE DU PERMIS DE CONDUIRE**  
Il est désormais obligatoire d'être titulaire du permis de conduire correspondant au véhicule à immatriculer
- POUR UNE SOCIÉTÉ FOURNIR UN KBIS + LA PIÈCE D'IDENTITÉ DU GÉRANT**

**TEL : 02 34 69 17 22**